

Tournoi interne de Cognac : Règlement

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Cognac organise un tournoi interne le samedi 9 décembre 2023.

Lieu des rencontres : Impasse Alphonse Daudet, 16100 Cognac.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié A pour la saison en cours à la FFE et membre du club de Cognac.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04.2 F.I.D.E). Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6 homologué par la FFE).

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence dans les horaires prévus dans le présent règlement. La pratique du Bye n'est pas autorisée.

Article 3 : Cadence et homologation

Cadence : 15 minutes avec un incrément de 5 secondes. Le tournoi est homologué FIDE.

Article 4 : Horaires

Horaires de Jeu : Ronde 1 : 14:30, les rondes suivantes 5 minutes après la fin de la dernière partie - **Vérification des licences** : Samedi 9 décembre de 13:45 à 14:15

Clôture des inscriptions : Samedi 9 décembre à 14:15 - **Résultats** : 5 minutes après la fin de la dernière partie.

Article 5 : Inscription

Droits d'inscription : gratuit

Article 6 : Classement

Départage des ex-aequo : Buchholtz, cumulatif puis performance.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard après le lancement de la ronde est considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes et « l'espace fumeur ». Les locaux étant strictement non-fumeur, l'espace fumeur est situé à l'extérieur du bâtiment dans un rayon de 10 mètres de la porte d'entrée. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être complètement éteint et placé dans un sac. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre. L'utilisation d'un tel appareil durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux. Il est possible de fumer à l'extérieur.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'échecs » peut être sanctionné. Voir annexe.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 9 :

Arbitre Principal : Paul-Olivier PREUX, AFO1.

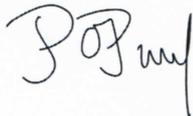
Article 10 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 11 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal,



Paul-Olivier Preux

L'organisateur



Jean Lecluse